

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement : la valeur de *ce qu-* dans les relatives nominalisées.

par

Michel Pierrard

A l'instar de son homologue *celui*, *ce* introducteur de relative aura un statut fort controversé. Nous formulerons l'hypothèse que *ce + relative*¹ ne peut pleinement être appréhendé qu'en complémentarité avec *celui qu-*, comme un élément intégré dans le système général de la relative nominalisée :

- (1) a) Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.
b) Celui qui a conçu cette machine a sûrement fait fortune.

Dans un premier temps, nous montrerons combien *ce* et *celui* présentent un comportement similaire,² que nous identifierons au moyen des deux traits suivants, partagés par les deux morphèmes :

- l'abandon de toute fonction 'pronominale';
- l'absence de toute valeur 'démonstrative' ou 'phorique'.

Dans un deuxième temps, nous mettrons en évidence un fonctionnement parallèle et complémentaire des deux constructions, qui souligne et confirme leur intégration dans un système propositionnel cohérent.

1. *Ce ProN* ?

Depuis J. Damourette et E. Pichon (1911-1914. IV, § 1276 : 154-155), G. Guillaume (1973) ou G. Gougenheim (1965), de nombreux linguistes français appréhendent *celui* et *ce* non plus comme des pronoms mais comme des éléments jouant le rôle d'«article» devant une proposition. Souvent, c'est sur le fonctionnement de *ce que* qu'ils fondent leur conviction : «C'est cette opération réalisatrice que dénonce le mot *ce* dans lequel il y a lieu de voir un article spécial, réservé au nom de discours là où celui-ci fait l'objet d'une

réalisation forte. On sait que la fonction propre de l'article est de réaliser le nom, de l'actualiser» (Guillaume. 1973 : 165).

Quant aux partisans d'une appréhension pronominale, s'ils étaient leur hypothèse sur *celui* d'une série impressionnante d'arguments, ceux-ci prennent souvent une forme purement analogique lorsqu'ils traitent de *ce* : «Bien que *ce* ne soit jamais un «pronom représentant», nous analyserons *ce qui* de la même façon que *celui qui*, à cette différence près toutefois que, sans qu'on puisse vraiment parler d'amalgame, *ce* et *qui* forment au niveau des signifiants une unité quasiment inséparable, (...). Mais malgré cette cohésion morphologique, l'élément *ce* qui introduit une relative est, à notre avis, un pronom antécédent» (Touratier. 1980 : 135).

Ceci amène de nombreuses études récentes à séparer le traitement de *ce* de la saisie pronominale de *celui* (cf. Gross. 1977 : 147 ; Huot. 1979 : 141-142), malgré un fonctionnement syntaxique que l'on reconnaît proche.

Les arguments, avancés dans le but de justifier pour *ce* aussi un traitement sous forme de ProN, peuvent être regroupés en trois catégories. Nous les détaillerons dans les points suivants.

1. 1.

R. Veland estime que *ce* prouve dans d'autres emplois qu'il peut fonctionner comme pronom représentant : «en effet, il est hors de doute que *ce* peut, devant un verbe copule, fonctionner comme représentant» (1990 : 20, note 10).

- (2) Considère avant tout le monde comme une récréation passagère (...) s'il est le plus précieux des accessoires, *ce* n'est qu'un accessoire. (Sandfeld ; cité par Veland. 1990 : 21, note 10.)

Ce y opère comme pronom représentant d'autant plus qu'il y est dans une relation coréférentielle avec *il*. En réalité, il est abusif d'assimiler cet emploi à celui de *ce* + relative car ce dernier présente des caractéristiques radicalement différentes des formes pronominales. D'ailleurs, pour ce type d'emplois, il a été remplacé par *ceci/cela/ça* :

- (3) a) Je veux *ça/cela/ceci* (**ce*).
b) *Ça/cela/ceci* (**ce*) vaut le coup.

En outre, *ce* devant une relative ne peut jamais, comme il le peut dans le type d'exemples relevé par R. Veland où il sera considéré comme une forme atone de *ça*, commuter avec les formes *ça/cela* :

- (4) a) *Ce/ça* n'est pas intéressant.
b) *Ce/*ça* que tu dis ne m'intéresse pas.

Il ne s'agira pas non plus de la forme clitique du pronom *ça*³ puisque, si c'était le cas, c'est la forme non clitique qui aurait dû normalement s'imposer dans l'emploi pronominal devant une relative. Or, celle-ci est agrammaticale (5b) :

- (5) a) Toi/*te qui parles, tu devrais savoir qu'il y a des choses qu'il vaut mieux ne pas dire.
 b) Ce/*ça qui est arrivé était prévisible.

1. 2.

O. Eriksson prétend voir en *ce* un véritable antécédent puisque les combinaisons *ce qui* et *ceci qui* «s'analysent au même titre comme formées d'un antécédent et d'un pronom relatif» (1982 : 11). L'auteur nous présente une série d'énoncés où, d'après lui, le syntagme prépositionnel ne peut que se rapporter à *ce* :

- (6) a) Ce qui l'inquiétait toujours dans ce grenier venait d'ailleurs.
 b) L'originalité de chaque jour résulte d'un accord entre ce qu'il reçoit de la veille et ce qu'il instaure de neuf.

En conséquence, *ce* «garde donc toute son indépendance syntaxique en tant que pivot à la fois de la détermination par syntagme (...) et de celle par relative (...)» (Ibid.). Or, ces SPrép ne peuvent jamais suivre immédiatement *ce* (**ce dans ce grenier qui/ *ce de neuf qui*), alors que les énoncés suivants sont parfaitement acceptables :

- (6) c) Ce qui, dans ce grenier, l'inquiétait toujours venait d'ailleurs.
 d) Nous pouvons vous communiquer ceci/quelque chose de neuf.

Ces exemples montrent d'une part que *ce* ne peut être déterminé seul par un SPrép, contrairement aux formes pronominales correspondantes (6d), et d'autre part, que ces SPrép définissent la proposition nominalisée dans sa totalité (6c). De toute façon, même si l'argument avait été recevable, nous avons déjà souligné ailleurs (cf. Pierrard. 1991a : 75-77) combien il était spécieux pour démontrer la valeur pronominale de *celui/ce qu-*.

1. 3.

Un dernier argument souvent avancé pour démontrer la valeur pronominale de *ce* est la possibilité de remplacer l'introducteur de la relative par «la chose» ou «quelque chose» : « (...) exactement comme *celui*, il peut commuter avec un nom ou un pronom» (Touratier. 1980 : 135); «*ce* peut être remplacé par *chose* et il apparaît alors comme un antécédent à statut nominal de *que*» (Léard. 1986b : 10).

Sur le plan syntaxique, nous avons déjà mis en évidence en d'autres occasions les caractéristiques importantes qui opposent *ce* à ces GN ou ProGN antécédents :

- (7) a) J'ai apprécié ce que tu m'as donné.
 b) *J'ai apprécié ce, même si tu me l'as donné à contrecœur.
- (8) a) J'ai apprécié la chose que tu m'as donnée.
 b) J'ai apprécié la chose, même si tu me l'as donnée à contrecœur.
- (9) a) J'apprécie toujours quelque chose qui m'est offert du fond du cœur.
 b) J'apprécie toujours quelque chose, surtout si cela m'est offert du fond du cœur.

D'un point de vue sémantique, on peut remarquer que la substitution se fait moins avec ces (Pro)GN qu'avec le N qui se rapproche le plus du point de vue de son extension de la notion de [-humain]. En témoignent les exemples suivants où la spécification et le nombre du GN de la paraphrase en *Dét + chose* pourront varier :

- (10) a) J'ai apprécié ce que tu as dit.
 (la chose, *quelque chose)
- b) La solidarité chaleureuse de tous ceux qui «en étaient», la méfiance et, même, l'aversion à l'égard de l'administratif, du régulier, de l'officiel, enfin un désir obstiné de l'épuration, voilà ce qui les hantait et, à l'occasion les unissait en d'ardentes démonstrations.
 (De Gaulle, *Mémoires de guerre. L'unité*, p. 152.)
 (*la chose, les choses)
- c) Je fais ce qui me plaît.
 (? la chose, ? une chose, ? toutes les choses, ? quelque chose)

Dans d'autres cas, c'est la paraphrase même par «chose» qui se révèle être peu adéquate (cf. aussi 3. 2.):

- (11) a) Je dépense ce que tu dépenses.
 (*la chose, la quantité (d'argent))
- b) Ça durera ce que ça durera.
 (*la chose, le temps)

1. 4.

Ce ne possède donc en aucune manière l'autonomie syntaxique et les expansions caractérisatrices qui marquent la catégorie pronominale (Pierrard. 1991a : 71). Cette conclusion ressort nettement des énoncés (7) à (9). Si les GN de (7a), (8a) et (9a) se comportent de façon identique alors que leurs «antécédents» ont un comportement divergent ((7b) vs (8b) et (9b)), il en découle logiquement aussi que les relatives ne remplissent pas précisément le même rôle dans les divers énoncés. Les rapports entre les composantes au

sein des GN différeront par conséquent sensiblement. Ce constat oppose plus spécifiquement *ce* à *cela*, *ceci* ou *ça* :

- (12) a) Dans le discours du ministre, les journalistes n'ont pas relevé ceci/cela.
 b) Dans le discours du ministre, les journalistes n'ont pas relevé ceci/cela d'étonnant.
- (13) a) *Dans le discours du ministre, les journalistes n'ont pas relevé ce.
 b) Dans le discours du ministre, les journalistes n'ont pas relevé ce qu'il a dit d'étonnant (*ce d'étonnant).
- (14) a) C'est cela que les journalistes n'ont pas relevé.
 b) Et peut-être un jour pourrons-nous diminuer les cotisations de sécurité sociale. C'est ça que je souhaite. (M. Rocard sur TF1, 5/10/90.)
- (15) a) *C'est ce qu'ils n'ont pas relevé. (* comme clivée)
 b) C'est ce qu'il a dit d'important qu'ils n'ont pas relevé.

Contrairement au pronom *cela/ça*, qui ne subit jamais une obligation générale de caractérisation (12a et b) car *cela* remettrait en cause sa nature essentielle de GN synthétique, *ce* est nécessairement caractérisé (13a et b) : il est incapable de constituer seul, sans caractérisation, un GN. Par contre, diverses constructions soulignent le parallélisme entre le ProN *cela* et le GN complexe *ce qu-P* ((12b) et (13b); (14) et (15b)). Corblin (1987 : 84-86) relève d'ailleurs que *cela* paraît bien plus naturel comme reprise de *ce qu-P* que d'un GN strict et confirme ainsi que le ProGN correspond du point de vue de sa fonction syntaxique moins à *ce* qu'au GN complexe *ce qu-P* :

- (16) a) Si vous n'avez pas d'orange, prenez ce qui vous tombe sous la main, et disposez un zeste de cela sur le plat pour décorer.
 b) ? Prenez l'orange ; mettez un zeste de cela dans le plat.

En plus de la propriété [+/- ProGN], *ce* et *cela* (*ceci/ça*) s'opposent également par leur aptitude à exprimer la phoricité.

2. *Ce* (dé)monstratif ?

On s'accorde très généralement pour reconnaître que *ce* n'a plus ici de valeur «démonstrative» au sens de la grammaire traditionnelle (cf. e. a. Léard. 1986b : 4).

- (17) a) Il veut *ce* livre.
 b) Il veut *cela*/**ce*.
 c) Il veut *ce* que tu as caché derrière l'armoire.

L'énoncé (17c) confirme que le renvoi au contexte situationnel ou même simplement l'appel à une interprétation situationnelle n'est pas assuré par *ce* mais plutôt par une série d'indices descriptifs ou déictiques au sein même de

la relative qu'il introduit. Contrairement aux autres formes «démonstratives» (*ce + N, ceci/cela*), *ce* ne dégage pas la moindre puissance monstrative.

Cette caractéristique n'est d'ailleurs pas propre à *ce* introducteur de relatives. Dans le cas du premier élément du tour apodictique introduisant les clivées (*c'est... qui*)⁴ (cf. Pierrard. 1986), l'impossibilité de remplacer et même de combiner *ce* avec *ça, cela* ou *ceci* a également été démontrée (cf. Moreau. 1976 : 18-20) :

- (18) a) Ce n'est pas un crime qu'il a commis.
 b) ? ? Ça n'est pas un crime qu'il a commis.
 c) *Ça, c'est un crime qu'il a commis.
 d) Cela/ceci n'est pas un crime qu'il a commis.⁵

M.-L. Moreau en concluait «que le pronom démonstratif devant *être* peut posséder des propriétés déictiques dans les phrases avec détachement, mais qu'il est d'une autre nature dans les phrases pseudo-clivées et clivées» (1976 : 20).

2. 1.

Mais peut-on également dénier toute phoricité à *ce* devant une relative ? Dans certains cas en effet, il semble bien renvoyer à un interprétant dans le contexte pour arriver à fixer son emploi référentiel.

- (19) Au nom de la France, je déclare formellement ce qui suit : (...). (De Gaulle, *Mémoires de guerre. L'appel*, p. 268.)

Cela implique-t-il que, contrairement à ce que nous avançons en introduction, *ce* serait ici cataphorique?⁶ En vérité, il ne l'est pas plus qu'il sera anaphorique dans (19') :

- (19') C'est bien le Général De Gaulle qui a déclaré ce qui précède.

La spécification de ces emplois ne provient nullement d'une quelconque phoricité du morphème *ce* mais des caractéristiques sémantiques du prédicat du GN complexe (cf. Kesik. 1989 : 150). Lorsque le sens même de la relative nominalisée est moins explicite, c'est le co(n)texte qui imposera une éventuelle coréférence :

- (20) a) La nostalgie du repos et de la paix doit elle-même être repoussée; elle coïncide avec l'acceptation de l'iniquité. Ceux qui pleurent après les sociétés heureuses qu'ils rencontrent dans l'histoire avouent ce qu'ils désirent : non pas l'allègement de la misère, mais son silence. (Camus, *L'homme révolté*, p. 305.)

Dans (20a), les deux points qui suivent immédiatement la relative introduite par *ce*, déclenchent un rapport coréférentiel entre *ce* + relative et le segment subséquent (*son silence* < «le silence à propos de la misère» >). Pour-

tant, la coréférence avec un segment précédent, comme par exemple *l'acceptation de l'iniquité*, serait parfaitement concevable au prix d'une légère modification du contexte.

- (20) b) La nostalgie (...); elle coïncide avec l'acceptation de l'iniquité. Ceux qui pleurent après les sociétés heureuses qu'ils rencontrèrent dans l'histoire avouent ainsi clairement ce qu'ils désirent.

De toute façon, la modification d'éléments au sein de la proposition nominalisée pourra toujours changer le rapport référentiel :

- (20) c) Ceux qui pleurent après les sociétés heureuses qu'ils rencontrèrent dans l'histoire avouent ce qu'ils craignent : (...).

Suite au changement du verbe de la relative, *ce qu-P* en (20c) ne pourra établir un rapport coréférentiel qu'avec un segment tel que *l'allègement de la misère*.

Ces diverses manipulations confirment à suffisance que c'est bien l'apport sémantique de la proposition nominalisée qui déclenche éventuellement un lien référentiel, et que, en conséquence, *ce* devant une relative n'a plus aucune puissance phorique.

2. 2.

«*Ce*, représentant une proposition entière, s'emploie parfois comme apposition» constatait déjà M. Grevisse (1964 : §§ 528, 458). Effectivement, *ce*, dans les énoncés (21), semble bien renvoyer à un antécédent phrastique. Cette observation remettrait au moins partiellement en question la conclusion tirée en 2. 1., puisqu'il faudrait attribuer malgré tout au morphème une phoricité «atténuée».

- (21) a) Le lendemain, Mme Bartier se leva, bien avant le jour, ce qui ne lui était pas arrivé depuis des années. (Silvestre ; in Grevisse. 1964 : §§ 528, 458.)
 b) Le vieillard, ce qui ne lui était jamais arrivé, leva les mains et fit mine de le chasser. (Queffélec ; in Ibid.)
 c) Il est parti, ce que je n'ai pas apprécié. (Léard, 1986b : 10)

En y regardant de plus près, on constate toutefois qu'un GN reprenant le contenu sémantique de l'interprétant phrastique ne peut guère être substitué à *ce*, sans modifier du moins le sens général de l'énoncé.

- (21) a') *Elle se leva, bien avant le jour, action de se lever bien avant le jour qui ne lui était pas arrivée depuis des années.
 c') *Il est parti, un départ que je n'ai pas apprécié.

D'autre part, le rapport référentiel avec un énoncé du cotexte n'est pas déclenché par *ce* mais par la place de *ce* + relative, comme l'illustre l'opposition entre (21b) et (21b'),

(21) b') Le vieillard leva les mains et fit mine de le chasser, ce qui ne lui était jamais arrivé.

ou encore par le sémantisme même de la relative nominalisée :

(22) a) Il a égaré son argent, ce que je lui avais donné pour ses vacances.

b) Il a égaré son argent, ce que son père ne lui a pas pardonné.

Ce ne peut donc être considéré dans ces emplois comme un anaphorique, même de type phrastique. Le fait qu'il puisse uniquement être paraphrasé par un terme général (« chose », « action », « acte », etc.) souligne une fois de plus qu'il sert bien de marqueur du [-humain]. En outre, *ce qu-P* est commutable dans ces cas-là avec un GN sans déterminant (cf. déjà Léard. 1986b : 10) et ceci confirme la fonction appositive de toute la proposition nominalisée en GN complexe, dans la mesure où il est courant de retrouver des GN sans déterminant, rattachés en apposition à une proposition :

(23) Et là je vis, spectacle étrange, (...) passer des spectres en plein jour.

(Gautier ; in Grevisse. 1964 : §§ 212, 153.)

Nous trouvons une confirmation de l'interprétation non phorique de *ce* dans des emplois où l'auteur tient à souligner la nécessité de passer par un segment interprétant sans avoir recours toutefois à *cela* :

(24) a) Qui ne sent le mépris que respirent pour cette forme de pensée des lignes comme celles-ci : « c'est bien là ce qui importe à l'esprit français : définir. Sur une bonne définition il s'apaise, et parfois il s'endort ».

(Benda, *La France byzantine*, p. 20.)

(? C'est bien ce qui importe... / C'est bien cela qui importe...)

b) Elle est miraculeusement calme. Elle est, tout à coup, très grande madame, et c'est là ce qui donne à la scène son caractère étonnant.

(Duhamel, *La chronique des Pasquier*, p. 9.)

(C'est bien ce qui donne à la scène... / C'est bien cela qui donne à la scène...)

Dans (24b), la structure phrastique en *c'est* impose de toute façon un rapport de type prédicatif entre la relative nominalisée et un segment repris par *c'*. Le mot *là* y ajoute explicitement un pointage phorique de telle sorte que *là* + *ce* corresponde, du point de vue de l'interprétation référentielle, en réalité à *cela*.

3. L'homogénéité de la construction *ce + qu-*.

Si *ce* n'est ni un pronom, ni un démonstratif et s'il n'exprime aucune puissance phorique, il nous faut alors tenter de préciser quel est son statut dans les constructions considérées. Mais avant cela, il nous reste à démontrer que l'ensemble des constructions retenues par notre étude constitue bien un

champ homogène et donc que tous les tours retenus en *ce qu-P* sont bien des relatives nominalisées.⁷ Le développement d'une argumentation dans ce sens devrait d'ailleurs nous permettre de préciser les spécificités du statut de *ce*.

3. 1.

Dans sa description des emplois de *ce que*, J. -M. Léard (1986b : 9-14) sépare (25), où «*ce* peut être remplacé par *chose* et il apparaît alors comme un antécédent à statut nominal de *que*» (1986b : 10), de l'emploi (26) :

- (25) a) J'ai apprécié ce que tu m'as dit.
 b) Je pense à ce à quoi tu fais allusion. (*à ce que)
- (26) a) Je crois ce que tu crois.
 b) Je pense à ce que tu penses. (à ce à quoi)

Les «relatives indéfinies» sous (26) auraient «certaines propriétés qui permettent de les caractériser sur le plan sémantique, mais aussi sur le plan syntaxique en raison du parallélisme des fonctions : l'antécédent a la même fonction que le relatif» (1986b : 12).

En y regardant de plus près, on constatera que ce qui caractérise (26) n'est ni le parallélisme des fonctions (puisque dans (25) également, nous retrouvons le même parallélisme : (25a) : objet/objet; (25b) : à + compl/à + compl), ni le «statut nominal» de *ce* (dans les deux cas, on paraphraserait par «chose»), mais un phénomène bien circonscrit (26b) qui

- concerne uniquement le relatif et encore dans quelques emplois particuliers (Prép + *quoi*);
- nécessite une identité lexicale des verbes intégrant et intégré (cf. (25b) vs (26b)). Notons également que ces verbes permettent à la fois la construction directe et indirecte (*penser quelque chose* / *à quelque chose* – *penser que P* / *penser à GN*);
- reste de toute façon facultatif, la construction *Prép ce prép qu-* étant en tout cas la seule non ambiguë ((26b): «à ce à quoi tu penses» ou «à ce que tu imagines»).

Dès lors, nous voyons mal quels arguments syntaxiques et sémantiques justifieraient une distinction entre deux types de relatives introduites par *ce* et une appréhension séparée de leur introducteur. Léard concède d'ailleurs que «l'enjeu pour nous est de toute façon inexistant» (1986b : 13).

Pourtant, cela ne signifie nullement que les faits relevés soient insignifiants. Ils soulignent en effet combien *ce* est lié à la proposition nominalisée, et ceci plus étroitement que *celui*, ce qui s'explique – comme Léard le montre aussi – par une meilleure résistance de *qui* [+humain] sans antécédent. Ainsi, *celui* n'autorise une structure de type (26b) que dans le cas de l'ellipse du verbe principal de la relative :

(27) Tu t'adresseras à celui que tu veux. (= «à celui à qui tu veux t'adresser»)

Mais *qui* va encore plus loin que *ce qu-*, puisqu'il peut gérer sous la même préposition deux verbes différents à construction identique :

- (28) a) Demande à qui tu voudras. (= «à celui à qui tu voudras <demander>» : cf. (27))
 b) Je le dis pour qui je dois le dire. (= «pour celui pour qui» + identité lexicale : cf. (26b))
 c) J'ai donné ce livre à qui tu avais fait allusion. (= «à celui à qui» + non-identité lexicale)

3. 2. *Ce que* [+ qualificatif] ou *ce que* [+ quantitatif].

A côté d'un *ce que* quantitatif exclamatif (*Ce que c'est clair!* ; *ce que je dis de bêtises/comme bêtises aujourd'hui!*), qui ne concerne pas directement notre étude, J. -M. Léard (A paraître), suivant en cela l'opinion de D. Gaatone (1986),⁸ relève aussi un *ce que* quantitatif non exclamatif dans les énoncés suivants :

(29) On a dépensé plus que ce qu'on avait prévu.

(30) Je dépense en nourriture ce que tu dépenses en boisson.

(31) J'ai utilisé ce que j'avais de connaissances/comme connaissances pour rédiger.⁹

Ce que y aura successivement une valeur d'anaphore quantitative ((29) : *ce que* = «combien»), de comparatif d'égalité ((30) : *ce que* = «autant que») ou même de «quantificateur nominal indéfini» (Cf. (31) : Léard. A paraître : 5). J. -M. Léard argumente donc en faveur d'un élargissement du domaine de *ce que* quantitatif en dehors de l'exclamation (Ibid. : 2) et sépare un *ce que* quantitatif non exclamatif du *ce que* relatif (Ibid. : 9). Examinons cas par cas les tours avancés pour soutenir l'hypothèse d'un *ce que* quantifi(cat)eur, c'est-à-dire d'un terme présentant les mêmes propriétés de base que des mots comme *combien*, *(au)tant*, *comment*, *beaucoup* ou *peu*.

3. 2. 1.

En considérant l'exemple (29), diverses observations s'imposent d'emblée. Tout d'abord, *ce que* permet ici les variations inhérentes aux formes pronominales relatives :

- (29) a) On a dépensé plus que ce qu'on avait prévu.
 b) Il a dépensé plus que ce qui avait été convenu.
 c) Ils ont dépensé moins que ce dont il avait été question la dernière fois.

D'autre part, il y a toujours une position d'argument du verbe à saturer (ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les exclamatives : cf. Gaatone. 1986 : 427), même si la non reprise du verbe principal en (29a) masque en partie ce fait¹⁰ et favorise dès lors en surface l'interprétation de Léard.

- (29) a') On avait prévu [de dépenser] *une certaine quantité*.
 b') *Une certaine quantité* avait été convenue.
 c') Il avait été question *d'une certaine quantité*.

Le passage de (29a) à (29d) montre qu'il ne va absolument pas de soi que *ce que* reprenne uniquement ici la quantité du N plutôt que l'ensemble d'un GN [N / + quantité / [de N]] (*la quantité (d'argent)*) :

- (29) a) On a dépensé plus que ce qu'on avait prévu/qu'on ne l'avait prévu.
 d) Ils ont dépensé plus d'énergie que ce qu'on avait prévu/qu'on ne l'avait prévu.

La remarque gagne encore en pertinence si l'on considère que, dans (29a) comme dans (29d) d'ailleurs, *ce que* peut être précédé de *tout* déterminant, qui n'a pas la propriété d'introduire un quantificateur (**tout combien, *tout beaucoup* : cf. Gross 1977 : 245).

- (32) a) Ils ont dépensé plus que tout ce qu'on avait prévu.
 (= «l'intégralité de la masse prévue»)
 b) Ils ont dépensé plus d'énergie que tout ce qu'on avait prévu.

Il semble donc plus cohérent de conclure que la relative nominalisée introduite par *ce* voit son trait de base [-humain] réduit en extension au trait [+quantité] par le biais d'une série de contraintes contextuelles, ce qui se traduit par le glissement de la paraphrase en 'chose' vers une paraphrase au moyen de termes comme 'quantité', 'masse', voire 'somme', d'après la précision de l'apport contextuel. L'interprétation proposée rend bien compte d'autres tours présentant des problèmes similaires :

- (33) a) Ce qu'il gagnait par mois ne suffisait pas à payer leur appartement.
 (= «la somme», «le montant»)
 b) Ce qu'ils avaient gagné à la kermesse trônait sur le buffet.
 (= «les choses», «les objets»)

Enfin, la suppression du contexte quantitatif confirme une fois de plus l'impact déterminant de celui-ci. L'exemple (29) perd en effet son 'sens' quantitatif pour une valeur qualitative lorsqu'on remplace le verbe *dépenser* et surtout l'adverbe de quantité :

- (34) a) Il résiste mieux que ce qu'on avait prévu.
 b) Nous savons que l'homme vaut mieux que ce qu'il est et (...).
 (Lacroix, *Marxisme et Existentialisme*, p. 27.)

A ce moment-là, on s'aperçoit que l'incompatibilité de *ce que* avec le comparatif de l'adjectif ou avec *comme*, constatée par Léard (A paraître : 4), n'est pas absolue :

- (35) a) *Comme tout ce qui* est propre à l'homme extérieur, l'amour doit être surmonté, mais pas par la peur. (Abellio, *Heureux les pacifiques*, p. 198.)
 b) Ce sapin est *plus grand que tout ce qui* pousse dans cette forêt.

3. 2. 2.

L'exemple (30) nous amène tout d'abord à formuler des observations proches de celles du cas précédent. *Ce que* y présente toujours les variations propres aux relatives :

- (30) a) Je dépense en nourriture *ce que* tu dépenses en boisson.
 a') Il dépense en nourriture *ce que* tu lui envoies pour acheter ses livres.
 b) Il dépense en boisson *ce qui* est dépensé par d'autres pour s'acheter de quoi survivre.
 b') Il dépense en boisson *ce qui* lui est envoyé pour payer ses études.
 c) Il a dépensé en boisson *ce dont* tu lui avais fait cadeau.

Dans les cinq énoncés, *ce qu-* est paraphrasable par «le même montant que», à côté bien sûr de l'interprétation relative «classique» «la somme/l'argent que», mais en (30a) seulement, l'introduit *ce* peut être remplacé par *autant*, alors que dans les autres cas, *autant que* sera nécessairement introduit devant *ce qu-* (*autant que ce qu-*), ce qui ramène le tour à celui étudié en 3. 2. 1. . D'autre part, toute comparaison d'égalité ne peut pas être rendue par un tour «quantitatif» en *ce que* :

- (36) a) Je t'aime autant que (**ce que*) tu m'aimes.
 b) Il parle autant que (**ce que*¹¹) tu parles.
 c) Paul s'agite autant que (**ce que*) Pierre se repose.

L'impossibilité de saturation (36b) ou la saturation préalable des arguments des verbes interdisent dans ces cas-là la construction en *ce que*.

Trois conditions essentielles doivent par conséquent être remplies conjointement pour permettre l'attribution à *ce que* d'une valeur de quantification comparative : 1) une homologie des constructions propositionnelles mises en rapport (30a); 2) une comparaison portant dans les deux phrases sur l'expansion du verbe; 3) un verbe doté d'une structure prédicative double V + Objet / V + CAdv de quantité (*dépenser la somme/dépenser cent francs*). A nouveau, il paraît plus cohérent d'appréhender cet emploi comme un 'effet de sens', contextuellement marqué, de *ce* + relative.

3. 2. 3.

Reste donc à examiner l'énoncé (31) où la fonction de quantificateur d'un N non adjacent [Quant de N] paraît la moins contestable. Ainsi, le rapport entre (31a) ou (37a) d'une part, et (31b) ou (37b) de l'autre, semble souligner que le renvoi en fin de syntagme du N laisse à *ce que* uniquement la valeur de quantification. La relation entre les emplois a et b est par ailleurs attestée en (38b), où il y a coordination des deux constructions :

- (31) a) J'ai utilisé ce que j'avais de connaissances (comme connaissances) pour rédiger.
 b) J'ai utilisé les connaissances que j'avais pour rédiger.
- (37) a) Avec ce que j'ai de pommes, je peux faire un dessert.
 b) Avec les pommes que j'ai, je peux faire un dessert.

Trois observations nuancent d'office le constat : *que* peut présenter les diverses formes du relatif (38), *ce qu-* sera souvent précédé de *tout*, normalement incompatible avec un quantificateur, ((38a), (38b), (39a)) et le nom non adjacent a également la faculté d'être accompagné de certains déterminants (39), contrairement à l'affirmation que *ce que* quantificateur ne se combinerait qu'avec *de* (cf. e. a. Gaatone. 1986 : 421) :

- (38) a) Tout ce que nous possédions d'aviation allait voler à la bataille.
 (De Gaulle, *Mémoires de guerre. La victoire*, p. 134.)
 b) Je lui fis envoyer d'Angleterre tout ce qui y restait de cadres, ainsi que tout le matériel approprié que les Anglais consentaient à fournir.
 (De Gaulle, *Mémoires de guerre. L'appel*, p. 152.)
- (39) a) Je venais de lire tout ce qui était alors paru de la correspondance de Rousseau dans la belle édition établie par Théophile Dufour.
 (Guéhenno, *Jean-Jacques. T1*, p. 7.)
 b) Je venais de lire ce qui était alors paru des trois tomes de la correspondance de Rousseau.

En outre, la faculté de pouvoir substituer une forme pronominale (*en*) au N non adjacent est une propriété essentielle de la scission Quant/N. Or, *ce que* ne possède pas cette faculté dans les tours considérés (40f), contrairement à *ce que* exclamatif (40d) :

- (40) a) J'ai deux enfants mais il *en* a trois. (= «trois enfants»)
 b) Plusieurs amis, *dont* je ne sais *lequel* viendra, m'ont proposé leur aide.
 (= «lequel des amis»)
 c) J'ai bu trois verres de vin et il *en* a bu *autant*. (= «autant de verres»)
 d) *Ce que* j'*en* dis aujourd'hui, des bêtises ! (= «que de bêtises»)
 e) *Combien* est-ce que t'*en* diras aujourd'hui, des bêtises ?
 (= «combien de bêtises»)
 f) *J'ai utilisé *ce que* j'*en* avais, de(s) connaissances, pour rédiger.¹²

Remarquons encore qu'on peut rapprocher le tour (31) d'exemples, difficiles à paraphraser par une tournure en N antécédent + relatif, mais qu'il est possible de dériver à partir d'un énoncé avec un ProN de quantité indéfinie suivi d'un complément partitif (*quelque chose de* + adjectif) :

- (42) a) Ce qu'il y a, en moi, d'affectif imagine naturellement la France, telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs, comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle.
(De Gaulle, *Mémoires de guerre. L'appel*, p. 1.)
(< «Il y a *quelque chose* d'affectif en moi»)
- b) Ton nom que j'inscris ici a contenu pour moi, durant ces noires années, tout ce qui subsistait en France d'héroïque et de pur.
(Mauriac, *Les mal aimés*, p. 151.)
(< «Il subsistait en France *quelque chose* d'héroïque et de pur»)

Aussi, peut-on parfaitement postuler comme origine de (31a) une construction [GN1 / +quantification indéfinie]¹³ de GN2], où *ce que* nominaliserait tout simplement le premier GN («les connaissances que j'avais» > < (31a) «*la masse / la somme* de connaissances que j'avais»; (37a).

Enfin, un parallélisme intéressant sera établi avec le tour en *celui* + complément de définition (cf. Pierrard. 1991a : 76) :

- (43) a) Parfois des soldats s'opposèrent «*manu militari*» à ceux de leurs officiers qui entendaient se battre jusqu'au bout.

Dans (31a) comme dans (43a), le complément de définition fournit un ensemble ((31a) : «les connaissances»; (43a) : «leurs officiers») au sein duquel le déterminant (*celui* ou *ce*) délimite et introduit un sous-ensemble (référence d'inclusion : cf. Gross. 1977 : 125), ce qui explique par la même occasion l'interprétation quantifiante de *ce*. De plus, comme (31a) (cf. (40f)), (43a) n'autorise pas la pronominalisation du complément au moyen de *en* :

- (43) b) *Les soldats en éliminèrent ceux qui entendaient se battre jusqu'au bout.

3. 3. *Ce quantificateur.*

Résumons-nous : on ne peut attribuer à *ce que* dans les trois cas concernés la valeur de base de quantification dans la mesure même où, à aucun moment, un lien exclusif et biunivoque avec la quantification dans son acception stricte n'a pu être relevé, contrairement bien sûr à *combien* ou à *autant* avec lesquels il peut permuter dans certains contextes.

Si une valeur quantitative se dégage bien de certains emplois, cela est lié d'une part à la pression d'éléments co (n)textuels et d'autre part au caractère peu compact du trait de catégorisation typologique [-humain], rendu par le morphème *ce*.

La quantification n'est d'ailleurs pas le seul effet de sens produit par les énoncés en *ce qu-* : il y a non seulement la valeur qualitative de manière ((44) : *ce que* = *comment, comme*), déjà relevée par Léard (A paraître : 9), mais aussi la valeur temporelle (45) :

- (44) a) Il résiste mieux que ce qu'on avait prévu. (= 'comment')
 b) Je pense ce que tu penses. (= 'de la même manière que' -- 'comme')
- (45) a) Ça durera ce que ça durera. ('le temps que')
 b) Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses. ('le temps que')

La manipulation des éléments quantitatifs ou temporels dans l'exemple (29) souligne leur impact dans la détermination de la valeur quantitative ou temporelle dans le discours :

- (29) On a dépensé plus que ce qu'on avait prévu. [+ quantitatif]
 (34) a) Il résiste mieux que ce qu'on avait prévu. [- quantitatif]
 (34) a') Il résiste plus longtemps que ce qu'on avait prévu. [+ temporel]

En fin de compte, si *ce* doit être rapporté de quelque manière à la quantification, cela se fera dans le cadre plus large de la détermination du GN où *ce* pourra être défini comme un indicateur d'extensité ou 'quantifiant' du GN complexe que constitue la relative nominalisée (cf. Wilmet. 1986 :73).¹⁴

4.

Définir *ce* comme un déterminant propositionnel de type quantifiant (marquant l'extensité du GN et non pas son extension) permet à la fois de rendre compte de son fonctionnement non pronominal et d'appréhender de façon unifiée ses différents emplois, alors que l'analyse persistant à voir en *ce*, introducteur de relative, «une tête nominale indéfinie» (Léard. A paraître : 4) permet difficilement d'interpréter toute une série d'emplois plus orientés vers la quantification que vers la reprise ou la représentation pure et simple d'un N.

Dans son étude typologique de la relative, basée sur l'analyse des données dans 83 langues, C. Lehmann définit la relative sans antécédent ('*Relativsatz ohne Bezugsnomen*') comme «eine Konstruktion die, ähnlich wie der bisher behandelte RS mit Bezugsnomen, auf der Basis eines offenen Satzes einen komplexen Begriff bildet, ohne dass jedoch ein lexikalisch besetztes Nominal vorhanden wäre, das als Nukleus die eröffnete Leerstelle semantisch einnehme» (Lehmann. 1984 : 293). Dans ce cadre, il distinguera les relatives sans N antécédent ou le nucléus lui-même a été effacé (type 45b) et les relatives 'indéfinies' qui maintiennent un 'antécédent postiche' ('*Bezugsnomen-Attrappe*') lexicalement non spécifié en tant que nucléus, afin de marquer la détermination et la fonction syntaxique du N absent (type 46) :

- (45) a) Der Herr, den wir gestern beim Consul traf, ist Kanalarbeiter.
 b) Der, den wir gestern beim Consul traf, ist Kanalarbeiter.

(46) *He who pays the piper calls the tune.*

La construction française *ce + relative* s'impose dans ce contexte comme un tour transitoire. A l'origine, elle appartenait sans doute à la seconde catégorie (cf. Pierrard, 1990a). Aujourd'hui, nous avons montré qu'elle doit incontestablement être répertoriée parmi les relatives nominalisées. Le français produit ainsi, sous une forme originale, un type de construction qui apparaît couramment et sous des concrétisations variées dans la typologie générale de la relative («... in allen RStypen gibt es eine Variante ohne Nukleus» (Lehmann, 1984 : 297)).

En outre, à partir de l'analyse du fonctionnement de *ce qu-* dans les tours relatifs, notre contribution a pu mettre en évidence des propriétés syntaxo-sémantiques parallèles à celles de l'introducteur *celui qu-*. Une prochaine étude devra dégager le fonctionnement complémentaire de ces constructions, ce qui permettra de fonder la cohérence du système propositionnel dans lequel ces introducteurs sont intégrés et de souligner en fin de compte leur valeur originale.

Michel Pierrard
 Vrije Universiteit, Bruxelles

Notes

1. Nous ne traiterons ici que l'introducteur des relatives, tout en convenant bien sûr que, sur un plan morpho-syntaxique, il est indispensable d'évaluer le degré de cohérence et d'unité des divers emplois de *ce que*, dans le prolongement du débat sur l'unicité du morphème (cf. les contributions de Léard (1986b, à paraître) ou de Le Flem (1989)). D'autre part, il est tout aussi nécessaire d'insérer et d'évaluer ces emplois dans leur contexte propositionnel sans confondre les deux plans.
2. Pour *celui* : cf. Pierrard, 1991a.
3. «Soit donc d'abord le pronom *ce* que nous considérerons en faisant abstraction des différences qui peuvent exister entre les formes *ce/cela/ça*, l'opposition entre *ce* d'une part et *cela/ça* de l'autre se laissant exprimer, pour l'essentiel du moins, en termes de pronoms clitiques vs non clitiques» (Kleiber, 1984 : 69).
4. En GGT, on a d'ailleurs souvent proposé des procédures générant les clivées à partir de constructions en *ce que* (Moreau, 1976 : 172 et sq.). D'autres auteurs confirment l'analyse non pronominale : «*ce*, sujet formel apodictique et *est*, verbe-prédicat, incident à ce sujet formel et, autant que possible, à lui seul» (Guillaume, 1973 : 190). Quant à Léard (1986a), il appréhende clairement la forme *c'est qu-* comme un seul morphème.
5. Les énoncés (18c) et (18d) sont bien sûr uniquement agrammaticaux en tant que phrases clivées.

6. Dans le prolongement de notre définition de l'anaphore (Pierrard, 1990b : 198), la notion de cataphore correspond ici à celle de cataphore au sens strict chez Kesik (1989, 47-48) dans la mesure où elle implique la nécessité de passer par un interprétant pour l'identification du référent. La coréférence avec un segment apposé ou avec tout élément subséquent (cataphore au sens large chez Kesik) ne sera pas considéré comme une expression d'un lien cataphorique.
7. Nous excluons de cette étude les interrogatives en *ce qui / ce que*. Ces formes semblent, sur un plan morpho-syntaxique, directement liées à celles que nous examinons ici. Comment ne pas établir un rapprochement en effet, dans deux systèmes aux oppositions morpho-sémantiques originelles fort similaires (le relatif «sans antécédent» et l'interrogatif indirect), entre la conservation du *qui* [+ humain], l'incapacité de la forme *que* [- humain] à se maintenir et son remplacement par *ce qui/que* ? Ceci étant établi, il faut toutefois reconnaître que les systèmes propositionnels dans lesquels elles s'insèrent respectivement sont sensiblement différents (cf. Pierrard, 1991b).
8. «Le *ce que* particulier (...) que j'appellerai désormais 'quantifieur' se distingue de *ce que* intensif d'abord par le fait qu'il apparaît dans des phrases non exclamatives. Il semble cependant plus proche de l'intensif que des emplois de *ce que* en relative ou en interrogative indirecte» (Gaatone, 1986 : 419).
9. Les énoncés (29), (30) et (31) sont tirés de Léard (A paraître : 1 ; 5). L'énoncé (31) est du même type que ceux contenant un *ce que* «quantifieur» chez Gaatone (1986 : 417-419).
10. La possibilité de reprise par le proN anaphorique neutre *le* (cf. (29a) et (29d) : *le* = «qu'on dépenserait») confirme l'ellipse du verbe principal.
11. La phrase avec *ce que* devient pleinement grammaticale, lorsqu'elle est située dans un autre contexte, sans rapport avec la quantité :
 - (a) Quelle langue utilisons-nous ?
 - Mais, je parlerai ce que tu parleras.
12. Dans l'exemple suivant, l'opposition semble moins nette. Ceci pourrait être lié à l'autonomie syntaxique et à la possibilité d'une lecture à intonation exclamative du complément en *avec ce que*, qui peut d'ailleurs être énoncé de façon indépendante. Sa valeur sera alors nettement exclamative. Un phénomène identique peut être relevé avec le tour en *pour ce que* :
 - (a) 1) Ah ! cette année, ce que j'en ai, des pommes !
 - 2)? Avec ce que j'en ai, de(s) pommes, je peux faire un dessert.
 - 3) Avec ce que j'en ai, de (s) pommes !
 - 4) Pour ce qu'il en a, d (e l)'intelligence !
13. Produit du trait /- humain/ avec une réduction d'extension contextuelle au trait /+ quantification/.
14. «L'extensité d'un substantif ou d'un syntagme nominal désigne la quantité d'êtres ou d'objets auxquels ce substantif ou ce syntagme nominal sont appliqués» (Wilmet, 1986 : 47).

Bibliographie : ouvrages cités

Corblin, F. 1987: *Ceci et cela* comme formes à contenu indistinct. *Langue française*, 75, p. 75-93.

- Pierrard, M. 1990b: *Prenez votre bonheur en patience de peur que celui qui est à venir ne vous consume tout à fait* : à propos de l'emploi phorique de *celui*. *Revue de linguistique romane*. 54, 1, p. 189-210.
- Pierrard, M. 1991a: Observations sur le statut syntaxique et sémantique de *celui* + *relative*. *Travaux de linguistique*. 22, p. 69-91.
- Pierrard, M. 1991b: Relative sans antécédent et interrogative indirecte : détermination et interprétation d'une classe propositionnelle. *Actes du XVIII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes (Trèves, 1986). Tome II*. Max Niemeyer Verlag, Tübingen, p. 647-659.
- Touratier, C. 1980: *La relative. Essai de théorie syntaxique*. Klincksieck, Paris.
- Veland, R. 1990: Structure fonctionnelle et interprétation lexicale du syntagme en *celui*. A propos d'un article de Michel Pierrard. *Travaux de linguistique*. 20, p. 123-134.
- Wilmet, M. 1986: *La détermination nominale. Quantification et caractérisation*. Paris : P.U.F. (Coll. linguistique nouvelle.)

Résumé

A l'instar de son homologue *celui*, *ce* introducteur de relative a un statut fort controversé. Or, ces deux morphèmes présentent une série de comportements convergents, que nous pouvons résumer par les deux traits suivants:

- l'abandon de toute fonction 'pronominal';
- l'absence de toute valeur 'démonstrative' ou 'phorique'.

Définir *ce* comme un déterminant propositionnel de type quantifiant permet à la fois de rendre compte de son fonctionnement non pronominal et d'appréhender de façon unifiée ses différents emplois, alors que l'analyse persistant à voir en *ce*, introducteur de relative, «une tête nominale indéfinie» permet difficilement d'interpréter toute une série d'emplois plus orientés vers la quantification que vers la reprise ou la représentation pure et simple d'un N.

6. Dans le prolongement de notre définition de l'anaphore (Pierrard, 1990b : 198), la notion de cataphore correspond ici à celle de cataphore au sens strict chez Kesik (1989, 47-48) dans la mesure où elle implique la nécessité de passer par un interprétant pour l'identification du référent. La coréférence avec un segment apposé ou avec tout élément subséquent (cataphore au sens large chez Kesik) ne sera pas considéré comme une expression d'un lien cataphorique.
7. Nous excluons de cette étude les interrogatives en *ce qui / ce que*. Ces formes semblent, sur un plan morpho-syntaxique, directement liées à celles que nous examinons ici. Comment ne pas établir un rapprochement en effet, dans deux systèmes aux oppositions morpho-sémantiques originelles fort similaires (le relatif «sans antécédent» et l'interrogatif indirect), entre la conservation du *qui* [+ humain], l'incapacité de la forme *que* [- humain] à se maintenir et son remplacement par *ce qui/que* ? Ceci étant établi, il faut toutefois reconnaître que les systèmes propositionnels dans lesquels elles s'insèrent respectivement sont sensiblement différents (cf. Pierrard, 1991b).
8. «Le *ce que* particulier (...) que j'appellerai désormais 'quantifieur' se distingue de *ce que* intensif d'abord par le fait qu'il apparaît dans des phrases non exclamatives. Il semble cependant plus proche de l'intensif que des emplois de *ce que* en relative ou en interrogative indirecte» (Gaetone, 1986 : 419).
9. Les énoncés (29), (30) et (31) sont tirés de Léard (A paraître : 1 ; 5). L'énoncé (31) est du même type que ceux contenant un *ce que* «quantifieur» chez Gaetone (1986 : 417-419).
10. La possibilité de reprise par le proN anaphorique neutre *le* (cf. (29a) et (29d) : *le* = «qu'on dépenserait») confirme l'ellipse du verbe principal.
11. La phrase avec *ce que* devient pleinement grammaticale, lorsqu'elle est située dans un autre contexte, sans rapport avec la quantité :
 - (a) Quelle langue utilisons-nous ?
 - Mais, je parlerai ce que tu parleras.
12. Dans l'exemple suivant, l'opposition semble moins nette. Ceci pourrait être lié à l'autonomie syntaxique et à la possibilité d'une lecture à intonation exclamative du complément en *avec ce que*, qui peut d'ailleurs être énoncé de façon indépendante. Sa valeur sera alors nettement exclamative. Un phénomène identique peut être relevé avec le tour en *pour ce que* :
 - (a) 1) Ah ! cette année, ce que j'en ai, des pommes !
 - 2)? Avec ce que j'en ai, de(s) pommes, je peux faire un dessert.
 - 3) Avec ce que j'en ai, de (s) pommes !
 - 4) Pour ce qu'il en a, d (e l)'intelligence !
13. Produit du trait /- humain/ avec une réduction d'extension contextuelle au trait /+ quantification/.
14. «L'extensité d'un substantif ou d'un syntagme nominal désigne la quantité d'êtres ou d'objets auxquels ce substantif ou ce syntagme nominal sont appliqués» (Wilmet, 1986 : 47).

Bibliographie : ouvrages cités

Corblin, F. 1987: *Ceci et cela* comme formes à contenu indistinct. *Langue française*, 75, p. 75-93.

- Damourette, J. et Pichon, E. 1911-1940: *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. d'Artrey, Paris.
- Eriksson, O. 1982: *Il m'a dit ce qu'il pense : interrogative ou relative? Revue romane*. 17, 2, p. 3-20.
- Gaotone, D. 1986: Un quantifieur négligé en français. *Folia linguistica*. XX, 3-4, p. 413-430.
- Gougenheim, G. 1965: *Celui et ce aux points de vue syntaxique et fonctionnel. Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 60, p. 88-96.
- Grevisse, M. 1964: *Le bon usage*. Duculot, Gembloux. (8^e édition revue.)
- Gross, M. 1977: *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du nom*. Larousse, Paris. (Coll. langue et langage.)
- Guillaume, G. 1973: *Leçons de linguistique. 1948-1949. Série C. Publiées par Roch Valin*. Presses de l'Université Laval, Québec; Klincksieck, Paris.
- Huot, H. 1981: *Constructions infinitives du français*. Droz, Genève-Paris.
- Kesik, M. 1989: *La cataphore*. P.U.F., Paris (Coll. linguistique nouvelle.), p. 3
- Kleiber, G. 1984: Sur la sémantique des descriptions démonstratives. *Linguisticae investigationes*. VIII, 1, p. 63-85.
- Kleiber, G. 1991: *Celui-ci/llà* ou comment montrer du nouveau avec du déjà connu. *Revue québécoise de linguistique*. 21, 1, p. 123-169.
- Leard, J.-M. 1986a: *Il y a ... qui et c'est ... qui : la syntaxe comme compatibilité d'opérations sémantiques. Linguisticae investigationes*. X, 1, p. 85-130.
- Leard, J.-M. 1986b: Le statut de *ce que* dans le système morphologique du français : une solution unitaire appuyée sur la diachronie. *Modèles linguistiques*. VIII, 2, p. 7-45.
- Leard, J.-M. (à paraître): Réflexions sur *ce que* et *autant (que)* : quantification nominale indéfinie, subordination et anaphore. *Communication au XIXe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes (Saint-Jacques de Compostelle. 1989)*, p. 1-10.
- Le Flem, C. D. 1989: *C'est fou ce qu'il invente ! : ambiguïté morphologique, syntaxique ou interprétative ? . Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*. 8, 3-4, p. 13-29.
- Lehmann, C. 1984: *Der Relativsatz : Typologie seiner Strukturen ; Theorie seiner Funktionen ; Kompendium seiner Grammatik*. Tübingen : Gunter Narr Verlag. (Language universals series, 3.)
- Moreau, M. -L. 1976: «*C'est*». *Etude de syntaxe transformationnelle*. Editions universitaires de Mons, Mons (Série sciences humaines).
- Pierrard, M. 1986: *C'est à mon frère que tu parles : à propos des «opérations de discours» chez G. Guillaume. Revue roumaine de linguistique*. XXXI, 3, p. 259-266.
- Pierrard, M. 1989: *Que celui qui n'a jamais péché ainsi me jette la première pierre : emploi générique ou spécifique des relatives nominalisées introduites par celui. Travaux de linguistique*. 19, p. 187-211.
- Pierrard, M. 1990a: Neutralisation sémantique et marquage fonctionnel. A propos de l'évolution de certains emplois de *celui* et de *ce* en français. *Historical linguistics 1987. Edited by Henning Andersen and Konrad Koerner*. Amsterdam/Philadelphia. John Benjamin, p. 387-398.

- Pierrard, M. 1990b: *Prenez votre bonheur en patience de peur que celui qui est à venir ne vous consume tout à fait* : à propos de l'emploi phorique de *celui*. *Revue de linguistique romane*. 54, 1, p. 189-210.
- Pierrard, M. 1991a: Observations sur le statut syntaxique et sémantique de *celui* + *relative*. *Travaux de linguistique*. 22, p. 69-91.
- Pierrard, M. 1991b: Relative sans antécédent et interrogative indirecte : détermination et interprétation d'une classe propositionnelle. *Actes du XVIII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes (Trèves, 1986). Tome II*. Max Niemeyer Verlag, Tübingen, p. 647-659.
- Touratier, C. 1980: *La relative. Essai de théorie syntaxique*. Klincksieck, Paris.
- Veland, R. 1990: Structure fonctionnelle et interprétation lexicale du syntagme en *celui*. A propos d'un article de Michel Pierrard. *Travaux de linguistique*. 20, p. 123-134.
- Wilmet, M. 1986: *La détermination nominale. Quantification et caractérisation*. Paris : P.U.F. (Coll. linguistique nouvelle.)

Résumé

A l'instar de son homologue *celui*, *ce* introducteur de relative a un statut fort controversé. Or, ces deux morphèmes présentent une série de comportements convergents, que nous pouvons résumer par les deux traits suivants:

- l'abandon de toute fonction 'pronominal';
- l'absence de toute valeur 'démonstrative' ou 'phorique'.

Définir *ce* comme un déterminant propositionnel de type quantifiant permet à la fois de rendre compte de son fonctionnement non pronominal et d'appréhender de façon unifiée ses différents emplois, alors que l'analyse persistant à voir en *ce*, introducteur de relative, «une tête nominale indéfinie» permet difficilement d'interpréter toute une série d'emplois plus orientés vers la quantification que vers la reprise ou la représentation pure et simple d'un N.